

Province du }
Canada. } **CATHCART.**

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

Parlement
prorogé au 14
Novembre,
1846.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le cinquième jour d'Octobre courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingtième jour d'Août dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial, au cinquième jour d'Octobre courant, auquel tems vous étiez tenus, et il vous était enjoint de paraître en Notre Cité de *Montréal* : Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement Provincial, en Notre dite Cité de *Montréal*, Samedi, le quatorzième jour de Novembre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada* : Témoin, Notre très-fidèle et bien-aimé Cousin Lieutenant-Général très-Honorable *Charles Murray*, Comte *Cathcart*, de *Cathcart*, dans le Comté de *Rensfrew*, C. C. B., Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, et Commandant de Nos Forces dans l'*Amérique Britannique du Nord* : A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province du *Canada*, ce premier jour d'Octobre, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-six, et de Notre Règne la dixième.

Par Ordre,
FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

Province du }
Canada. } **CATHCART.**

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

Parlement
prorogé au 21
Décembre,
1846.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de *Montréal*,

qui devait commencer et être tenue le quatorzième jour de Novembre courant, et à chacun de vous,—
Parlement prorogé au 24
Décembre,
1846.

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le premier jour d'Octobre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au quatorzième jour de Novembre courant, auquel tems vous étiez tenus, et il vous était enjoint de paraître en Notre Cité de *Montréal* : Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement Provincial, en Notre dite Cité de *Montréal*, Jeudi, le vingt-quatrième jour de Décembre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada* : Témoin, Notre très-fidèle et bien-aimé Cousin, Lieutenant-Général le Très-Honorable *Charles Murray*, Comte *Cathcart*, de *Cathcart*, dans le Comté de *Rensfrew*, C. C. B., Gouverneur Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, et Commandant de Nos Forces dans l'*Amérique Britannique du Nord* : A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province du *Canada*, ce cinquième jour de Novembre, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-six, et de Notre Règne la dixième.

Par Ordre,
FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

Province du }
Canada. } **CATHCART.**

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le vingt-quatrième jour de Décembre courant, et à chacun de vous,—
Parlement prorogé au 2
Février, 1847.

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU, qui le cinquième jour de Novembre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au vingt-quatrième jour de Décembre courant, auquel tems vous étiez tenus, et il vous était enjoint de paraître en Notre Cité de *Montréal* : Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et